

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Atelier Flash : Aménagement du territoire s'est réuni mardi 5 avril 2022 et mercredi 4 mai 2022. Cet Atelier se compose de 27 membres du CODEV. Les échanges et débats ont été co-animés par Madame Elisabeth BLESBOIS et Monsieur Thomas THUILLIER. Ces derniers se sont également chargés de l'entière rédaction des présentes contributions.

Les membres de l'Atelier ont tenu à noter la difficulté de construire des propositions pour le projet métropolitain en un temps aussi réduit. Par conséquent, les éléments figurant ci-après feront l'objet d'approfondissements dans le cadre d'un travail plus pérenne porté par le Conseil de développement. À ce titre, deux projets ont été pré-identifiés :

- Perspectives sur les innovations en matière d'urbanisme du futur (renouveau architectural, urbanisme face aux évolutions climatiques et sociales)
- Valorisation dynamique du patrimoine (approche transversale : environnement, emplois, formation, bâtis, agro-écologie, locavore, patrimoine culturel et culinaire, tourisme).

Durant ses séances de travail, les membres de l'Atelier Flash se sont interrogés sur la volonté constante et la pertinence d'avoir un territoire métropolitain continuellement compétitif, attractif, favorisant l'excellence. Par ailleurs, les membres insistent sur la **nécessité d'assouplir les postures politiques en vigueur au sein de la métropole afin de porter un réel projet de territoire.**

Lors de la première séance, suite à la présentation des données du territoire par M. Jérôme BARATIER, les membres ont réalisé un brainstorming afin d'identifier les points d'alerte et quelques idées majeures pour le territoire métropolitain à l'échéance 2030.

La deuxième séance de travail s'est déroulée dans l'optique de présenter la synthèse des propositions et de finaliser les contributions au projet métropolitain.

A l'issue de ces deux séances, les propositions figurant ci-après ont pu être élaborées et organisées selon quatre axes distincts : **climat, solidarités et connections, patrimoine dynamique, formation/recherche.** Ces axes contiennent des recommandations visant une progression de la valorisation et de l'insertion de l'espace métropolitain dans son environnement. Les recommandations s'inscrivent dans deux logiques et concepts distincts et complémentaires :

- L'Atténuation pouvant être définie comme toutes actions ou activités permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- L'Adaptation pouvant être définie comme le processus d'ajustement au climat et à ses effets actuels ou futurs dans le but principal de limiter les dommages aux populations, biens et écosystèmes.

Ces contributions ont été élaborées par l'Atelier dans une approche consensuelle et approuvées à l'unanimité.



Axe 1 : Pour une métropole engagée dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques

Dans la perspective de l'élaboration du PLUI et de la révision du SCoT, il convient de **construire une politique d'urbanisme et d'aménagement compatible avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à +1,5°C** (atténuation) issu des Accords de Paris, **qui intègre malgré tout une augmentation de ce réchauffement à +2,8°C** (adaptation) au regard des engagements actuels des États parties à l'Accord de Paris.

Une telle politique doit se traduire par :

- **Le développement d'une politique structurelle de lutte contre la pollution de l'air.** Celle-ci doit être solidaire et pensée en lien avec tous les territoires du bassin de vie (Communauté de communes Touraine-Est Vallées, Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire).
- **Un rééquilibrage des activités économiques qui devra en premier lieu concerner le territoire de Tours Métropole Val de Loire** puis, en collaboration avec les communautés concernées, s'étendre au sein des territoires de la zone d'influence métropolitaine afin de **développer ensemble une économie raisonnée et harmonieuse intégrant tous les défis climatiques actuels et futurs.**

Dans tous les cas, il s'agira de favoriser le contact entre les entreprises et de faire émerger des circuits courts répondant aux besoins de chacun et limitant les déplacements des personnes et des produits. De telles actions permettront également de réduire les trajets domicile-travail et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. Cela contribuera également au développement des territoires ruraux. Pour autant, ce rééquilibrage doit nécessairement être pensé en lien avec la question des mobilités et des représentations sociales autour des mobilités dans l'optique de garantir une desserte efficace des pôles économiques déconcentrés par des modes de transport collectifs et non polluants. Les membres du groupe demandent aussi que, dans la zone d'influence métropolitaine, les zones commerciales soient accessibles par les transports en commun.

- **Un développement accru des commerces de proximité au sein de la métropole, tant en zone urbaine que rurale,** afin de créer une ville des courts-chemins ne nécessitant pas le recours systématique à la voiture individuelle. Cette action implique d'établir un **moratoire portant sur le développement de nouvelles zones de grandes surfaces commerciales établies en périphérie métropolitaine et l'extension des zones existantes.**
- **Une politique forte de lutte contre l'étalement urbain et la périurbanisation, plus ambitieuse que les objectifs fixés par la loi Climat & Résilience.** Celle-ci pourrait se traduire par :

- Un aménagement prioritaire des friches industrielles, pour y installer notamment les entreprises avec un souci de végétalisation maximale ;

- Une densification intelligente des opérations d'urbanisme laissant une place à la nature en milieu urbain.
- **Une signature architecturale et urbanistique écologique favorisant en priorité les constructions bas-carbone.** Cette action doit se penser tant pour le bâti futur qu'existant :
- Sur le bâti existant, il est opportun de poursuivre les actions menées par le service métropolitain « Artémis » en les orientant davantage vers les personnes en situation de précarité (notamment énergétique). Pour ce faire, il convient de réaliser une cartographie couplant les zones où le bâti est le plus énergivore avec celles où les habitants ont les plus faibles revenus, puis d'accompagner toutes les personnes concernées qui le souhaitent dans la rénovation énergétique de leurs logements.
 - Sur le bâti futur, il est nécessaire de coconstruire un nouveau modèle urbanistique métropolitain avec tous les acteurs du territoire (habitants, promoteurs immobiliers, acteurs économiques), qui intègre toutes les dimensions énoncées dans la présente contribution.
- **Une végétalisation des espaces urbains artificialisés** pour en faire des réservoirs de biodiversité et de fraîcheur urbains dans une perspective d'adaptation au réchauffement climatique. Cette végétalisation (ou renaturation) des espaces bâtis permettrait également de répondre à l'objectif de zéro artificialisation nette résultant de la loi Climat & Résilience. Cette action doit concerner tant les espaces existants, **à commencer**, dans un souci d'exemplarité, **par les équipements et les espaces publics** (ex. : cours d'école, places publiques), que futurs. Cette végétalisation sera une véritable composante des grands projets urbains à réaliser en collaboration avec tous les acteurs (usagers, promoteurs, etc.).

Axe 2 : Pour une métropole solidaire et connectée

L'aménagement du territoire de TMVL se doit d'être solidaire :

- **Avec les populations dans le besoin** (personnes en situation de handicap, de précarité, personnes âgées), en optant pour une approche globale et inclusive (déplacements, offre de services de proximité : santé, économie, aide à domicile, là aussi commerces de proximité). À ce titre, chaque projet urbain doit constituer un vecteur de lien (habitat partagé / collaboratif et intergénérationnel, développement de tiers-lieux et d'espaces associatifs et publics : équipements culturels, sportifs, parcs et jardins, marchés, etc.) et de mixité sociale (lutte contre la paupérisation et la gentrification des espaces) entre tous les acteurs du territoire. À ce titre, la métropole doit œuvrer avec les communes pour aller vers un bien meilleur rééquilibrage de la répartition des logements sociaux entre les différentes zones de la métropole.
- **Avec les territoires ruraux métropolitains ou contigus à TMVL**, en réduisant des inégalités territoriales à travers la construction d'équipements (culturels, sportifs, économiques : commerces de proximité, etc.) et la mise en place d'offres de services de

qualité (transports, numérique, santé, éducation, etc.). L'objectif est de permettre à toute personne habitant dans un territoire rural de pouvoir vivre pleinement dans celui-ci sans *devoir* recourir à sa voiture pour accéder aux services de la ville centre ou des communes de la première couronne.

Axe 3 : Pour une métropole dynamique et innovante valorisant ses patrimoines

Tours Métropole Val de Loire dispose d'un patrimoine matériel (architectural, paysager, agricole et naturel) et immatériel (gastronomie, art et histoire) particulièrement riche qui doit faire l'objet d'un **projet global de valorisation**.

À ce titre, **la place de la Loire** (patrimoine mondial de l'UNESCO et fleuve le plus sauvage de France) et du Cher **doit être renforcée en favorisant un accès non-artificialisé aux berges dans une approche équilibrée, respectueuse de la biodiversité**, ce qui implique également le maintien d'espaces de réserves naturelles non accessibles à la population. Une telle politique d'aménagement ambitieuse :

- Permettra à la population de se réappropriier pleinement une grande partie de ces espaces via de nouveaux balisages de chemins de randonnée, la mise en place de zones de baignades surveillées, de parcours pédagogiques autour par exemple de réserves ornithologiques et, finalement, de vivre avec les fleuves.
- Mettra en valeur le trait d'union existant entre les territoires ligériens ;
- Sera l'occasion d'engager une politique d'« une éducation à la nature » ;
- Développera un « tourisme vert et bleu », engagé et responsable, complémentaire de l'offre « châteaux et culture », et facilitera l'implantation d'un tourisme de villégiature encore trop peu présent.

Le riche patrimoine ligérien ne doit pas pour autant avoir pour effet de figer le territoire, notamment sur le plan urbanistique et architectural, en faisant de la métropole une « ville musée ». L'architecture contemporaine, répondant notamment aux enjeux écologiques susmentionnés, doit être encouragée, tout en s'inscrivant en phase avec le passé.

Depuis plus de cinq siècles, la Touraine est surnommée « le Jardin de la France » du fait de son rôle moteur dans la fourniture de fruits et de légumes pour l'alimentation. À ce jour, près de 16 000 ha (hors espace naturel, vignoble, bâti, routes, ...) sont potentiellement disponibles pour la production alimentaire de proximité. Or, seule une part minoritaire est dédiée aux besoins locaux. Par ailleurs, peu d'exploitations agricoles sont engagées dans une dynamique agroécologique contrairement à d'autres territoires métropolitains. Fort d'une histoire plurimillénaire et face aux enjeux contemporains auxquels fait face le territoire métropolitain, il convient de **développer une politique ambitieuse d'autonomie alimentaire métropolitaine**, en favorisant l'implantation de nouvelles exploitations agricoles et en soutenant les exploitations existantes répondant aux besoins du territoire et engagées dans

la transition écologique et en développant davantage les jardins ouvriers. Une telle politique implique également un accompagnement des initiatives et pratiques locales sous toutes les formes en faveur du « manger local ».

Axe 4 : Pour une métropole attractive en matière d'enseignement et de recherche

Bien que Tours Métropole Val de Loire constitue le plus gros pôle d'enseignement supérieur et de recherche de la région Centre Val de Loire avec plus de 32 000 étudiants, force est de constater que la plupart des jeunes formés dans la métropole n'y font pas souche, alimentant d'autres bassins d'emplois.

C'est donc vers une politique **combinant offre de formation et offres d'emplois** plus ambitieuse que la métropole devra se tourner. Cela nécessitera un effort de mise à disposition de locaux permettant d'accueillir de nouvelles formations, comme de prévoir, dans les zones accueillant des entreprises, des espaces et des compétences de formation en lien avec les activités locales.

Cela implique également un accompagnement métropolitain rapproché des formations existantes depuis les CAP et bacs professionnels (techniques de toute sorte, école hôtelière, lycée agricole, etc.) jusqu'à l'université et les grandes écoles, à mettre en regard avec les offres d'emplois du territoire (ex. : microélectronique, agriculture et vins). La Métropole et sa zone d'influence disposent en complément de pôles de recherche performants (Université, INSERM, CNRS, INRAE, CEA) sur lesquels la métropole gagnera à s'appuyer plus franchement afin de favoriser son dynamisme.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Mardi 5 avril / Mercredi 4 mai (18h-20h)

Responsables / Co-Animateurs

	BLESBOIS	Elisabeth	Membre du Bureau - collège citoyen
	THUILLIER	Thomas	Membre du Bureau - collège citoyen



Participants




1	LEDUCQ	Divya	Collège citoyen
2	GASPARD	Nicolas	Collège citoyen
3	CHABIN	Vincent	Collège citoyen
4	PAQUIEN	Jean-Pierre	Collège citoyen
5	NAPODANO	Lauriane	Collège citoyen
6	REAU	Jean-Philippe	Collège citoyen
7	SVOBODNY	Clément	Collège citoyen
8	MERLOT	Nicolas	Collège citoyen
9	HIRN	Anne-Laure	Collège citoyen
10	KULASHI	Fellanza	Collège citoyen
11	LE VERGER	Theo	Collège citoyen
12	BROCHARD-CASTEX	Marine	Collège citoyen
13	GOLEO	Annie	Collège citoyen
14	LOUAULT	François	Collège citoyen
15	DURAND	Annaïg	Collège citoyen
16	AUBRY	Helene	Collège citoyen
17	DUTOUR	Véronique	Collège citoyen
18	ALMARIC	Marion	Collège des personnes qualifiées
19	AVENET	Christian	Collège des représentants communaux
20	DESPREZ	Colette	Collège des représentants communaux
21	PEZZANI	Robert	Collège des représentants communaux
22	PIGET	Michael	Collège des représentants communaux
23	CHASSEGUET	Christine	Collège des représentants communaux
24	FERTEUX	Géraldine	Collège des représentants des milieux socioprofessionnels
25	BRAULT	David	Collège des représentants des milieux socioprofessionnels



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

CODEV Tours Métropole Val de Loire

 60 avenue Marcel Dassault
CS30651 – 37206 Tours Cedex 3
 codev@tours-metropole.fr

 codev.tours-metropole.fr
 Facebook: @CODEVToursMetropole
 Twitter: @codevtours